

# Principal décédé : pourquoi l'enquête reste ouverte

Voilà deux ans déjà que [Stéphane Vitel](#) était retrouvé sans vie dans son collège, à [Lisieux](#). Malgré de premières investigations excluant l'intervention d'un tiers, deux jeunes restent mis en examen.

C'était il y a deux ans. [Stéphane Vitel](#), alors principal du collège Pierre-Simon de Laplace, à [Lisieux](#), décédait dans son établissement, au petit matin du 11 août 2023. Alors qu'il s'apprêtait à partir en vacances, il était alerté que l'alarme anti-intrusion s'était déclenchée, à 5 h 58.

Arrivé sur place à 6 h 34, il s'était aventuré dans les couloirs. Ne le voyant pas revenir, une de ses filles était partie à sa recherche et l'avait retrouvé inconscient. Le responsable, âgé de 48 ans, n'avait pu être réanimé par les secours.

## Une contre-expertise médicale en cours

Après un fort emballement médiatique autour de cette affaire, et beaucoup de spéculations, le parquet de [Caen](#) avait retracé le déroulement de cette matinée, d'après plusieurs éléments rassemblés par la police judiciaire : deux jeunes, alors âgés de 17 et 19 ans, s'étaient introduits dans le collège, ce qui avait déclenché l'alarme. Mais leur téléphone mobile attestait qu'ils étaient partis bien avant l'arrivée du principal.

L'expertise médicale demandée par le juge d'instruction révélait « **une pathologie cardiovasculaire ancienne que la victime ignorait, découverte lors de l'autopsie** », indiquait le procureur de la République de Caen, le 16 août 2023. [Stéphane Vitel](#) serait décédé après un malaise.

Sa femme avait confié avoir vu de la lumière à une fenêtre et une voiture blanche partir en trombe. Aucun indice n'a toutefois corroboré jusqu'à présent l'intervention d'une tierce personne ni la présence d'un véhicule suspect. « **Nous avons vraiment essayé de creuser toutes les hypothèses de la famille mais nous n'avons rien de plus** », déclare le procureur Joël Garrigue à *Ouest-France*.

Après plus de vingt-quatre mois d'enquête, le dossier pourrait donc être clos. Il n'en est rien.

Après plus de vingt quatre heures d'enquête, le dossier penchait donc vers l'acte de violence volontaire, comme le regrettent les deux avocats des adolescents, toujours mis en examen pour « intrusion dans l'enceinte d'un établissement scolaire et dégradation en réunion de bien d'utilité publique ». « **L'instruction est toujours en cours, il n'y a pas de décision pour mon client** », constate M<sup>e</sup> Jeansy Mitata, avocat du plus âgé, sollicité par *Ouest-France*.

Défenseur du plus jeune, M<sup>e</sup> Sylvain Naviaux souligne : « **Heureusement qu'il avait enregistré des vidéos de leur escapade, elles montrent qu'il ne pouvait pas être sur les lieux en même temps que le principal. Mon client s'est retrouvé dans un contexte qui l'a dépassé. Bien sûr, c'est dur pour la famille de la personne décédée. Mais c'est lourd aussi pour mon client, qui reste attaché à cette affaire malgré lui.** »

Les deux jeunes gens restent sous contrôle judiciaire. Deux principaux facteurs expliquent que cette affaire n'est toujours pas bouclée. D'abord, « **il y a eu plusieurs changements de juge d'instruction** », au pôle criminel de Caen, comme le rappelle M<sup>e</sup> Claude Marand-Gombard.

Il était, à l'origine, l'avocat de la veuve, des enfants et des parents de Stéphane Vitel. « **Mme Vitel s'est tournée vers un confrère parisien, mais je représente toujours le père de M. Vitel, après le décès de sa mère** », précise l'avocat caennais.

L'autre explication à cette procédure qui s'étire dans le temps, outre les cabinets d'instruction surchargés à Caen comme ailleurs en France, c'est la demande d'une contre-expertise médicale par la famille. « **Demande qui a été acceptée**, indique Claude Marand-Gombard. **Ce type d'expertise se fait sur dossier médical, elle est en cours.** » Une telle analyse scientifique prend traditionnellement plusieurs mois. D'autres investigations ont également été demandées par la famille.

Laurent NEVEU.

